



Anne Dominique BLANC
Olivier FAURE
Élus « **ROCHEMAURE AVEC VOUS** »

NOTE A PROPOS DU DIAGNOSTIC SUR LES ENJEUX DE CIRCULATION ROCHEMAURE MEYSSE

► Nos analyses du diagnostic qui a été présenté le 8 mars 2018

En préliminaire, nous tenons à faire les remarques suivantes :

1- Domaine de l'étude : elle ne porte que sur le trafic des communes de RocheMaure et Meysse. Cela présente deux biais : Le Teil est concerné par ce qui se passe sur RocheMaure et vice-versa. La ville de Le Teil n'est jamais citée. L'arrivée de la 102 sur RocheMaure est amenée à modifier le paysage du trafic local (cf plus loin).

2- Une seule période de relevés et un seul jour d'observation : nous aimerions être certains que ce jour est bien représentatif de tous les cas de figure : variations saisonnières, vacances, WE, arrêt de tranche de la centrale, et autres événements (report autoroute, accidents, etc). Les moyennes donnent une idée de l'importance du phénomène, elles ne disent pas ce que les « exceptions régulières » ont comme impact. Pour une meilleure appréhension de la question, il aurait fallu présenter les calculs semaine/week end et ceux du jour et de la nuit.

3- Carrefour : RocheMaure est un carrefour et un entonnoir /goulot d'étranglement, pour 4 directions vers le nord : Privas, Centrale Cruas, autoroute à Loriol, La Voulte et ...Paris (itinéraire bis), et 4 directions au sud : Montélimar, Aubenas/Le Puy, Le Teil, Pont Saint Esprit et Montpellier, (itinéraire bis aussi), ainsi que les accès autoroute Montélimar Sud et Nord. Ce fonctionnement de carrefour où tous les trajets se rejoignent sur 4 Km de route presque entièrement sur RocheMaure, ne ressort nulle part dans l'étude : (le vocable « carrefour » n'est pas cité une fois).

4 -Contrairement à l'annonce de la p.10 du document, le PLU n'a pas pris en compte le « développement adapté du territoire », ni l'étude CEREMA : en cause les problèmes de date/délais.

5- en p 13, **les relevés de trafic** affichés pour RocheMaure concernent les **extérieurs du village** et non sa zone urbaine qui a un trafic spécifique bien supérieur.

N.B. : en p 16 : le trafic venant de la route derrière l'église ne paraît pas comptabilisé si le véhicule fait un A/R dans le village sans passer le feu rouge (courses, écoles, mairie, accès aux sources etc). N'y a t-il pas sous-estimation du trafic interne?

6 - Le chiffre de **17 000 véhicules/jour /moyenne pour la traversée de RocheMaure**, est cohérent actuellement avec les mesures et observations faites il y a plus de 5 ans par des gens du village qui avaient calculé plus de 15 000 véh/j/moy au centre, alors que le Département en annonçait 12 000.

Adresse postale:2975 chemin de Malaris 07400 ROCHEMAURE - Tel : 06.22.61.23.12
courriel:rochemaureavecvous@yahoo.fr site : www.rochemaure-avec-vous.fr

Le trafic continue d'augmenter régulièrement.

NB Il serait bon cependant de préciser que ce chiffre correspond bien au total du trafic traversant le village (centre sur la D86+ chemin rural de la Plaine).

7- Qu'advierait-il des vitesses, embouteillages, et remontées de files dans le centre, si le trafic qui « s'échappe » par la « déviation de la plaine » devait réintégrer cette D 86. Cette « déviation » sert en effet de soupape aux périodes de pointes de la 86, mais elle est hors norme et trop dangereuse pour être maintenue dans ce rôle.

8- **Le taux de croissance « national » retenu de 0,6 % est très en dessous de celui observé dans le secteur. Le PLU de Rochemaure prévoit 1,2 %, soit exactement le double.**

9- La diminution des accidents graves ne doit pas cacher l'augmentation des carambolages et des tôles froissées

► **Dans cette analyse, nous pointons un certain nombre de manques**

- **L'arrêt des cars en pleine voie au niveau même du centre n'est pas mentionné** : il participe pourtant aux embouteillages et aux problèmes de sécurité

- **L'influence de l'arrivée de la 102 n'est pas prise en compte** : on peut prévoir une augmentation du trafic sur la 102 par **substitution du trafic qui passe actuellement à l'Escrinet** : avec la déviation du Teil et un gain de temps estimé à 5' minimum, **le temps de trajet entre le Pouzin et Aubenas devient équivalent, avec une prime pour la 102** qui évite les risques et incertitudes d'un col à 800 m.

Avec ce raccordement, Rochemaure nous paraît devenir la porte principale d'accès pour toute l'Ardèche sud (dont Vallon Pont d'Arc) et du centre, (avec impact jusqu'au Puy et Mende), y compris à partir de Loriol (autoroute) par la D86, en substitution au trafic qui rejoint Montélimar Nord par Pracomtal.

A noter que même avec ces augmentations oubliées, Rochemaure se voit dotée de 17 400 véhicules/jour à l'horizon 2025 c'est à dire demain, soit en deuxième position des trafics les plus importants d'Ardèche.

- **Dans une hypothèse de transfert de trafic**, il serait intéressant d'analyser davantage l'arrêt des véhicules qui traversent Rochemaure ? Quel volume représentent-ils ? D'où viennent-ils ? (proximité, département, national) Est-ce toujours les mêmes consommateurs ? Tous les commerces en bénéficient-ils ? A l'inverse certains sont-ils pénalisés par une trop grande fréquentation de la RD 86 (ex restaurants avec terrasse, hôtel?...)

- **Via Rhône** : l'étude ne fait pas ressortir qu'il y a un conflit d'usage sur la partie menant au vieux pont (particulièrement dangereuse), ni le problème de la traversée du canal du Rhône pour aller à Montélimar en vélo, ce qui en limite (voire interdit) le développement.

- **La consultation des « grands pôles générateurs »** doit être prise avec circonspection dans la mesure où ils ont intérêt à dire qu'ils ne sentent pas les problèmes, étant eux-mêmes perçus comme générant ces problèmes.

- Rien n'est évoqué sur les coupures éventuelles de **cet « axe structurant »** : accidents, blocage par sur-traffic ou camions trop larges, inondation, passage de convois dangereux, évacuation de la

**Adresse postale:2975 chemin de Malaris 07400 ROCHEMAURE - Tel : 06.22.61.23.12
courriel:rochemaureavecvous@yahoo.fr site : www.rochemaure-avec-vous.fr**

Centrale... Sachant que le Département doit mettre la priorité sur ce type d'axe, car la continuité est à assurer.

- Rien n'est dit sur l'intérêt de garder ou non un passage à niveau près du centre ? (Cf risques et frais d'entretien)

- Enfin il est dommage qu'à quelques jours près l'étude Cérema n'ait pas été intégrée dans le projet de PLU

Il a été convenu lors de la réunion du diagnostic « partagé » qu'à des moments le temps de traversée de Rochemaure et Meysse du sud au nord était triplé, mais que ceci n'a pas pu être constaté lors de l'étude. Il manque une suite à donner sur ces situations.

► En conclusion

Rochemaure paraît moins obstrué que le Teil et certains relativisent. Mais quand le Teil sera désengorgé, que diront-ils de Rochemaure ?

Certains chiffres manquent qu'il faudrait connaître avant de définir des pistes de solutions (véhicules s'arrêtant hors trafic interne)

Dans un horizon proche (2025), on s'achemine vers 18.000 véhicules et plus, par jour en moyenne, ce qui pour un « axe structurant », qui n'a pas de substitution simple, pose problème. **Les conséquences dépassent le seul enjeu de circulation locale.**

Enfin, au niveau local **la perturbation créée sur le fonctionnement même du village peut impacter l'activité commerciale.** Les espaces morcelés et non joignables à pied, la coupure provoquée par la D 86 elle-même, rendent le centre de Rochemaure plus opérant pour les voitures que pour la vie locale et sa cohésion. Les fêtes de villages sont limitées du fait de la proximité de la D 86 et de son intense circulation.

Il n'est pas prouvé que le maintien de la circulation au centre du village soit un facteur de développement économique et touristique.

Pour nous, pour qu'on puisse réellement parler d'un diagnostic « partagé » il est indispensable que ces éléments soient pris en compte avant l'élaboration des solutions que va proposer le cabinet CEREMA.

Rochemaure, le 25 mars 2018